



Les assistants médicaux : la "fausse bonne idée" du Plan santé

L'Ordre des infirmiers se félicite que les syndicats de médecins refusent à leur tour un projet dicté par une logique de productivité.

La pénurie de médecins dans des territoires de plus en plus nombreux pose d'importants problèmes d'accès aux soins de premiers recours, et ne sera pas résolue par ces assistants médicaux.

Pourtant, des solutions existent

Paris, le 11 février 2019

Jeudi 7 février, lors de la 2ème séance de négociations sur la mise en place des assistants médicaux, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) a exigé qu'en contrepartie de l'embauche d'un assistant médical les médecins s'engagent à recevoir plus de patients par heure. Une exigence totalement contraire à la qualité des soins et à la déontologie qui a fait, à juste titre, réagir les syndicats de médecins.

Dès septembre 2018, lors de la présentation du Plan santé par le Président Emmanuel Macron, l'Ordre national des infirmiers avait dénoncé le projet de création d'assistants médicaux en expliquant que cette mesure semblait « contradictoire avec une vision collective, coordonnée et graduée de la prise en charge des patients ».

L'Ordre national des infirmiers comprend la décision des syndicats de médecins et invite le gouvernement à revenir sur cette mesure absurde. Lorsqu'il n'y a plus de médecin du tout, quelle sera l'utilité de ces assistants médicaux au profil on ne peut plus flou ? Les mesures visant à améliorer l'offre de soins de proximité méritent une concertation de tous les professionnels de santé concernés. Elles doivent donc passer par la voie parlementaire, et non par des négociations conventionnelles comme c'est le cas actuellement avec la CNAM et les représentants des médecins. Les assistants médicaux sont une "fausse bonne idée". Nous n'améliorerons pas l'offre de soins de proximité via une meilleure productivité des médecins, mais en misant sur la coordination entre professionnels de santé et en envisageant une meilleure répartition des rôles de chacun. Dans de nombreux pays confrontés à ces problématiques d'accès aux soins, les infirmiers sont devenus des acteurs centraux des soins de premier recours en leur donnant davantage d'autonomie.

Alors que le Gouvernement annonce dans son plan « Ma santé 2022 » avoir l'ambition « de créer sur les territoires un véritable collectif de soins » en appelant tous les acteurs (médecins, sage-femme, kinésithérapeutes, infirmiers...) à « rassembler leurs compétences, leurs moyens et leurs énergies, et les mettre pleinement au service de la santé des patients de leur territoire », pourquoi instaurer dans

le même temps une mesure qui n'incitera en rien les médecins à s'ouvrir à une prise en charge coordonnée, à la logique de parcours de soins, mais au contraire, tendra à les enfermer dans un exercice isolé dont ils ne veulent plus ?

Les infirmiers sont plus de 650 000 en France, la première profession par le nombre. Parmi eux, 120 000 exercent à titre libéral en proximité directe avec les patients, se rendant à leur domicile le plus souvent quotidiennement, assurant les retours d'hospitalisation le week-end notamment. Ils sont très fortement impliqués dans l'offre de soins dans les territoires, leur répartition ne délaissant pas les zones rurales ou périurbaines et participent pleinement aux équipes de soins primaires. Dans son rapport 2018 sur l'application des lois de financement, la Cour des comptes appelait à s'appuyer davantage sur le potentiel de notre profession : « *De nouvelles évolutions du contenu de la formation et de la nature des actes que peuvent effectuer les auxiliaires médicaux et, parfois, de leur degré d'autonomie, sont nécessaires pour accroître la capacité de notre système de santé à répondre aux besoins de prise en charge de situations simples, en assurant une couverture territoriale plus dense et une efficacité accrue des moyens engagés.* »

Pour parachever le virage ambulatoire, les infirmiers doivent se voir reconnaître un rôle plein dans le champ de la prévention et la promotion de la santé au travers de la possibilité d'assurer des consultations de prévention et éducation pour la santé. Les infirmiers doivent aussi voir leur champ de prescription élargi via le renouvellement et l'adaptation des traitements chez les patients chroniques par exemple dans le diabète, par la prescription de bilans, d'antalgiques pour la lutte contre la douleur, par la vaccination sans prescription si l'on veut augmenter la couverture vaccinale, etc. La prise en charge de la fin de vie au domicile, où le rôle de l'infirmière est majeur, peut aussi être grandement améliorée si l'on reconnaît à l'infirmière davantage d'autonomie. Ces champs constituent aujourd'hui, on le sait, des lacunes du système qu'il est urgent de pouvoir combler au bénéfice de la prise en charge des patients. Les infirmiers sont disposés à en relever le défi.

CONTACT PRESSE

--

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com